



Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives

PV n° 06

Réunion du : 25 mai 2023 à 14h00

Lieu : siège du D.F.S.M. à YVETOT

Présidence : M. Christian LEFEBVRE.

Membres présents : MM. Daniel BECQUET ; Gérard BOULENGER ; Hervé DORLÉANS ; Guillaume DOUTRELEAU ; Nicolas DUHAMEL ; Thierry LECOURT ; Thierry LEDOUX.

Membres excusés : MM. Arnaud DUBUC ; Didier LEMARIÉ; Jean-Louis MAURICE.

Invité : M. Jean-Michel BERLY ; Président de la C.R.T.I.S.

§§§§§§

Présentation de M. Jean-Michel BERLY

-J'ai fait carrière chez COLAS, aménagement des installations sportives.

-Ancien salarié de la F.F.F. au service de la commission des terrains (C.F.T.I.S.), mise en place des dossiers de classement (terrains et éclairages) dans les différentes ligues et districts.

-Retraité de la F.F.F. depuis 2019.

-Création d'une société de conseil pour les installations multisports.

-Compétition de hockey sur gazon, (sport olympique Paris 2024).

-Participe aux réunions de chaque district pour présenter le nouveau logiciel "stadium" aux membres de commission des terrains.

§§§§§§

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des règlements généraux de la LFN.

§§§§§§



ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La commission procède à l'adoption du procès-verbal de la réunion plénière n° 5 du 06 avril 2023.
Aucune remarque n'étant formulée, le P. V. est adopté.

§§§§§§

Les membres de la commission souhaitent de prompt rétablissement à MM. Arnaud DUBUC et Didier LEMARIÉ et bientôt les revoir.

Condoléances :

La commission présente ses condoléances à la famille pour le décès de :

M. Serge BERGÈRE, ancien arbitre du District Fluvial.

M. Jean-Paul ANCELOT, ancien arbitre du District des vallées et du District cauchois.

La commission adresse, également, ses condoléances aux membres de la famille du football.

§§§§§§

Classement des terrains :

- **La FEUILLIE** : stade Yves BELLÈRE, NNI 76 263 0101.
☞ Il est proposé en niveau T5, dossier transmis à la L.F.N.
- **Le HAVRE** : stade de la cavée verte, NNI 76 351 0201
☞ dossier transmis à la L.F.N. pour le classement.
- **MONTIGNY** : stade Jean STREISSEL, NNI 76 446 0101.
☞ Il est proposé en niveau T5, dossier transmis à la L.F.N.
- **MONT SAINT AIGNAN** : stade Rolande GOULLEY, NNI 76 451 0101.
☞ Il est proposé en niveau T4, dossier transmis à la L.F.N.
☞

➤ Divers

- **AUPPEGARD** : stade Paul LORPHELIN, NNI 76 360 0101
☞ Vestiaires (joueurs et arbitre) non réglementaires, encombrés et **insalubres**.
☞ Une visite est à prévoir avec la Mairie et le club utilisateur.
- **NEUFCHATEL EN BRAY** : stade du Mont d'Aulage 2, NNI 76 462 0102
☞ 2 équipes montent au niveau supérieur.



☞ Les installations ne sont pas conformes pour le niveau d'évolution des équipes.

- ☞ **La commission émet un avis Technique Défavorable pour l'utilisation à**
- **toutes compétitions Officielles jusqu'au classement Définitif de l'installation Mont d'Aulage 2 NNI 764620102**

§§§§§§

Classement des éclairages :

- **GRAND QUEVILLY** : stade du chêne à leu, NNI 76 322 0101
Éclairage moyen : 496 Lux U1H : 0,70 U2H : 0,82
☞ Il est proposé en niveau E4, dossier transmis à la F.F.F.
- **GRAND QUEVILLY** : stade du chêne à leu, NNI 76 322 0104
Éclairage moyen : 368 Lux U1H : 0,55 U2H : 0,76
☞ Il est proposé en niveau E4, dossier transmis à la F.F.F.
- **GRAND QUEVILLY** : stade Auguste DELAUNE, NNI 76 322 0404
Éclairage moyen : 198 Lux U1H : 0,28 U2H : 0,45
☞ Il est proposé en niveau E7, dossier transmis à la LFN pour un classement initial de l'installation.
☞

➤ **Accord préalable :**

- **YVETOT** : stade municipal, NNI 76 758 0101
Éclairage moyen : 270 Lux U1H : 0,78 U2H : 0,55
☞ Avis favorable pour un E5.

§§§§§§

Divers :

Attention, lors des contrôles, bien mesurer les hauteurs de but et de les porter sur les dossiers de classement et le rapport de visite.

De même vérifier les distances de sécurité.

Rappel des dispositions réglementaires, toutes compétitions officielles doit se dérouler sur un terrain classé.

Prendre contact avec le District pour constituer un dossier de classement et prendre un R.D.V. avec la commission C.D.T.I.S.



Prochaine réunion, au siège du D.F.S.M. à YVETOT le : 29 juin 2023 à 14h00

Le Président

M. Christian LEFEBVRE

Le Secrétaire

M. Thierry LEDOUX